



la Convention
de la Baie-James
et du Nord québécois

**Comité consultatif
pour l'environnement
de la Baie-James**

ᐆ.ᐅ ᓃ. ᐸ Δ U ᐃ
ᐸ ᓃ ᓃ
ᐅ ᓃ. ᐅ ᐅ ᓃ

Siège social:
Baie-du-Poste
Lac Mistassini, via Chibougamau, Québec
G0W 1C0

Secrétariat et correspondance générale:
Édifice Marly
3900, rue de Marly, 4^e étage,
boîte 50,
Sainte-Foy (Québec)
G1X 4E4
(418) 643-8388 ou 7974

**COMPTE RENDU DE LA 77^e RÉUNION
DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT
DE LA BAIE JAMES
(ADOPTÉ)**

- DATE** : Le 15 juin 1993
- ENDROIT** : Administration régionale crie
1, Place Ville Marie
Suite 3438
Montréal (Québec)
- ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. Robert Daigneault, président, Québec
Gilles Frisque, Québec
Alain Soucy, Québec
Mme Diane Morneau, Canada
MM. René Boudreault, Canada
Phillip Awashish, ARC
Willie Iserhoff, ARC
Alan Penn, ARC
Paul F. Wilkinson, ARC
Hervé Chatagnier, Secrétaire, CCEBJ
- ÉTAIENT ABSENTS** : Mme Marie Lessard, Québec
MM. Yvan Vigneault, Canada
Jean-Guy Charest, Canada



1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président déclare la réunion ouverte à 10h30 et l'ordre du jour suivant est adopté :

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du compte rendu de la 76^e réunion;
3. Plan d'action sur les parcs (MLCP);
4. Politique linguistique dans le cadre du régime de protection de l'environnement;
5. Projet de Loi 61 : Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement;
6. L'éthique dans le cadre de la recherche en milieu nordique;
7. Contamination de la nappe phréatique à Chisasibi;
8. Projet de modification au Règlement sur la qualité de l'atmosphère;
9. Régie interne;
 - 9.1 Présidence et vice-présidence pour l'année 1993-1994;
 - 9.2 Membership du CCEBJ;
 - 9.3 Dépôt de documents;
 - 9.4 Rapport annuel 1992-1993;
10. Problématique d'exploitation forestière;
11. Varia;
 - 11.1 Invitation à la prochaine assemblée générale à Waswanipi;
 - 11.2 Plan d'affectation des terres sur le territoire de la Baie James;
 - 11.3 Rapport sur l'état de l'environnement au Québec;
 - 11.4 Guide de consommation du poisson;
 - 11.5 Évaluation de la consultation sur le plan de développement d'Hydro-Québec;
12. Date et lieu de la prochaine réunion.

2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA 76^e RÉUNION

Le compte rendu de la 76^e réunion est adopté après y avoir apporté des corrections mineures.

3. PLAN D'ACTION SUR LES PARCS (MLCP)

Le Comité avait reçu, lors d'une réunion précédente, un document intitulé «La nature en héritage : Plan d'action sur les parcs» publié par le MLCP. On y annonce que dix-huit territoires au nord du 50^e parallèle sont réservés à des fins de parcs dont leur ensemble représente une superficie de plus de 57000 km. Ces sites sont en voie d'être inscrits au plan d'affectation des terres publiques du Québec. Au cours des prochaines années le MLCP souhaite créer quatre parcs dont un au lac Albanel et rivière Témiscamie et un au Mont Otish.

Après discussion, le Comité décide d'écrire au ministre du MLCP pour lui faire part des commentaires suivants :

- . que les projets de parcs sont obligatoirement assujettis au processus d'évaluation et d'examen en vertu de l'annexe 1, article 5 c) du chapitre 22 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ);
- . que l'article 24.3.6 a) de la CBJNQ prévoit que les autochtones conservent le droit d'exploitation de la faune dans les parcs;
- . que le Comité recommande que l'ensemble des territoires réservés à des fins de parcs sur le territoire d'application du chapitre 22 de la CBJNQ fasse l'objet d'une évaluation environnementale préliminaire tel qu'il est possible de le faire en vertu de l'article 22.5.14 de la CBJNQ.

4. POLITIQUE LINGUISTIQUE DANS LE CADRE DU RÉGIME DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le Comité fait l'examen d'une lettre en date du 29 janvier dernier de M. Diom Roméo Saganash, vice-président de l'Administration régionale crie. Une partie de cette lettre traite de l'objet mentionné en rubrique. Rappelons que le 20 septembre 1991, le Comité avait écrit au grand chef du Grand Conseil des Cris, M. Matthew Coon Come pour lui proposer une politique concernant la langue de communication écrite lorsqu'un promoteur chemine un projet dans le processus d'évaluation et d'examen des impacts en vertu du chapitre 22 de la CBJNQ. Le Comité proposait d'exiger d'un promoteur de préparer des résumés détaillés de son étude en langue anglaise. Un tel résumé se doit

d'être suffisamment instructif de façon à permettre au lecteur de pouvoir porter un jugement éclairé sur le projet en question. De plus, le résumé devrait être produit rapidement.

En faisant la lecture de la lettre de M. Saganash, le Comité constate que la position de se dernier semble être proche de la proposition du Comité. Dans ce contexte, le Comité décide d'écrire à M. Saganash pour lui faire part de cette constatation et que le Comité pourrait ajouter à sa proposition, que le fait d'exiger des résumés détaillés implique nécessairement une consultation auprès des Cris dans le but de s'assurer que ces sommaires sont pertinents.

5. PROJET DE LOI 61 : LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Ce sujet est reporté à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

6. L'ÉTHIQUE DANS LE CADRE DE LA RECHERCHE EN MILIEU NORDIQUE

Un mémorandum en date du 22 février dernier a été adressé au président et au secrétaire du Comité par M. Alan Penn concernant le sujet mentionné en rubrique. M. Penn demande au Comité d'examiner la possibilité d'éventuellement recommander l'adoption d'un code d'éthique de la recherche sur le territoire de la Baie James.

Le secrétaire dépose deux exemples de code d'éthique de recherche; un provenant de la Commission royale sur les peuples autochtones et l'autre du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada.

M. Penn explique que la demande de proposer un code d'éthique provient de M. Walter Hughboy, chef de la Bande de Wemindji. Il explique que de nombreux chercheurs se sont rendus sur le territoire depuis les dernières années et que les Cris deviennent de plus en plus sceptiques face à ces chercheurs.

Après discussion, on demande au secrétaire de préparer un projet de code d'éthique sur la base des divers codes existants. On demande aussi au secrétaire de préparer une liste de personnes qui gèrent la recherche en milieu nordique.

Le Comité convient qu'après l'adoption d'un projet de code d'éthique, il sera soumis à une consultation avant d'adopter un code final.

7. CONTAMINATION DE LA NAPPE PHRÉATIQUE À CHISASIBI

Le Comité examine le contenu d'une lettre de M. Alan Penn à M. Jean-Guy Charest, membre du Comité, en date du 19 février 1993 concernant l'objet mentionné en rubrique. De par cette lettre, Mme Violet Pachanos du Conseil de bande de Chisasibi souhaite obtenir de l'assistance technique relativement à la décontamination des sols à Chisasibi. Cette contamination provient de l'utilisation de fosses septiques.

Après discussion, le Comité convient d'écrire au directeur régional du ministère des Affaires indiennes et du Nord pour lui demander de fournir une expertise sur ce sujet tout en requérant la collaboration d'autres ministères, s'il y a lieu.

8. PROJET DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'ATMOSPHERE

Le sous-ministre de l'environnement du Québec a soumis au Comité, le 14 avril dernier, une version technique d'un projet de modification au Règlement sur la qualité de l'atmosphère. Ce projet est à l'étape de la préconsultation. On demande au Comité de soumettre ses commentaires sur les modifications d'ici le 28 mai 1993.

Le président et le secrétaire expliquent que les modifications proposées ne semblent pas pertinentes pour la région de la Baie James, particulièrement du fait qu'il existe peu d'industrie sur le territoire qui sont spécifiquement affectée par ce règlement.

M. Alan Penn se propose de faire l'analyse du projet et de soumettre ses commentaires à ce sujet lors de la prochaine réunion.

9. RÉGIE INTERNE

9.1 Présidence et vice-présidence pour l'année 1993-1994

Les membres nommés par l'Administration régionale crie (ARC) informe le Comité que l'ARC devrait nommer un président et un vice-président du Comité sous peu.

9.2 Membership du CCEBJ

Le Comité discute du fait que plusieurs membres nommés par le Québec et le Canada ont soumis leur démission mais n'ont pas été remplacés. Dans ce contexte, on convient d'écrire aux deux paliers de gouvernements pour les inciter à remplacer les membres qui ont démissionnés.

9.3 Dépôt de documents

Le secrétaire dépose la documentation reçue depuis la dernière réunion. On demande au secrétaire de faire parvenir à tous les membres les documents suivants :

- . le rapport annuel du Conseil de la conservation et de l'environnement;
- . le rapport de l'état de l'environnement au Québec.

9.4 Rapport annuel 1992-1993

Le secrétaire informe le Comité que le rapport annuel 1992-1993 du Comité sera envoyé pour impression sous peu et transmis au public par la suite.

10. PROBLÉMATIQUE D'EXPLOITATION FORESTIÈRE

Le président souhaite la bienvenue à M. Denis Vandal du MLCP qui est venu à la demande du Comité, pour fournir des éclaircissements sur la problématique du déclin d'orignaux sur le territoire de la Baie James, ainsi que sur l'efficacité des mesures de protection de l'orignal dans le cadre du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public (RNI).

M. Vandal expose les modes de gestion de l'orignal tels qu'utilisés par le MLCP. Les indicateurs de gestion de l'orignal comprennent, entre autres, les suivants :

- . la connaissance de la récolte par la chasse sportive;
- . la connaissance de la récolte de chasse traditionnelle obtenue avec la collaboration du Cree Trappers Association (CTA);
- . les indicateurs biologiques obtenus à l'aide d'inventaires aériens effectués aux cinq ans. Le dernier inventaire a été effectué en 1991.

Selon M. Vandal, la densité dans la zone 22 (région de la Baie James au nord du 50° parallèle est estimée à 0.28 orignaux/10 km². Dans la zone 17 (au sud du 50° parallèle, elle est de .3 orignaux/ 10 km² tandis qu'en 1985 elle était de .5/10 km².

Il semble que la surexploitation est le facteur principal qui explique la baisse d'orignaux dans la zone 17. En conséquence, de 1994 à 1998 les chasseurs allochtones ne pourront chasser des femelles 3 ans sur 5. En ce qui concerne la chasse autochtone, le MLCP tentera de s'entendre avec les Cris pour établir des quotas de chasse.

M. Vandal explique que le MLCP a déjà soumis ses commentaires sur la révision du RNI et qu'il pourrait les soumettre au CCEBJ. Selon M. Vandal, il est important d'adapter les critères relatifs au RNI au territoire de la Baie James.

Le président du Comité remercie M. Vandal pour son exposé informatif et pour avoir accepté l'invitation du Comité.

11. VARIA

11.1 Invitation à la prochaine assemblée générale à Waswanipi

Le Comité est invité à la prochaine assemblée générale de Waswanipi (lettre du Chef de bande au président datée du 8 juin dernier). Cette assemblée aura lieu à Waswanipi les 21 et 22 juin 1993 et portera sur la problématique forestière. Le chef souhaite que le Comité fasse une présentation sur les interventions du Comité à ce sujet.

Après discussion, on décide de mandater M. Alan Penn, Mme Diane Morneau et le secrétaire pour se rendre à Waswanipi pour faire une présentation au nom du Comité.

11.2 Plan d'affectation des terres sur le territoire de la Baie James

Le Comité décide d'écrire au ministre des Affaires municipales pour s'informer du statut du plan d'affectation des terres et pour s'informer des suites que le ministre entend donner aux recommandations du Comité à ce sujet.

11.3 Rapport sur l'état de l'environnement au Québec

Faute de temps, ce sujet est reporté à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

11.4 Guide de consommation du poisson

Faute de temps, ce sujet est reporté à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

11.5 Évaluation de la consultation sur le plan de développement d'Hydro-Québec

Faute de temps, ce sujet est reporté à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

12. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

On convient d'effectuer une visite de LG-2A et LG-1 au début août, date à laquelle on tiendra aussi la prochaine réunion.



HERVÉ CHATAGNIER
Secrétaire